

Ligue Régionale Champagne-Ardenne

Ardennes - Aube - Marne - Haute-Marne



Commission Régionale Jeune
Commission Régionale Formation

Préfecture de l'Aube n° W103000270
Siret n° 448 386 656 00012
Adresser votre correspondance à :

Septembre 2010

Critérium Régional du Jeune Cyclotouriste



Règlement



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

Reconnue d'utilité publique le 17/05/2005
Agréée du ministère de la Santé et des Sports, arrêté du 03/08/2004
Agréée du ministère du Tourisme n° AG 094020001
Délégation par l'État pour l'activité "Cyclotourisme" le 10/12/2008

Imprimé sur
100% recyclé

le tourisme à vélo

PRÉAMBULE :

Le critérium est organisé par la ligue Champagne Ardenne de la Fédération française de Cyclotourisme en collaboration avec un club de la ligue affilié à la FFCT.

Le C.R.J.Cyclotouriste Route et VTT est un jeu sportif destiné à encourager les jeunes à la pratique de la randonnée. Il peut être la finalité d'une progression dans l'initiation de leur pratique.

RÈGLEMENT :

ARTICLE 1 :

Il est ouvert aux jeunes licenciés FFCT de la ligue atteignant treize ans au moins et dix-huit ans dans l'année.

Les CODEPs présentent une sélection départementale constituée de 3 jeunes garçons par catégorie et 1 jeune fille par catégorie.

Au préalable, il faut que le jeune ait participé au critérium Route ou VTT de son CODEP.

Toutefois, si aucun critérium départemental n'est organisé dans un CODEP, une dérogation peut être accordée ; celle-ci doit être demandée et justifiée par écrit au Président de ligue.

Dans ce cas, les jeunes du département sont rattachés et participent au critérium départemental d'un des CODEPs organisateur de la ligue.

Afin de conserver le système de sélection départementale, leur participation se fait au titre de leur CODEP origine.

La participation est individuelle et donnera lieu à un classement général, toutefois pour certaines épreuves les points seront attribués par catégories d'âges (l'âge dans l'année).

- minime : de 13 à 14 ans
- cadet : de 15 à 16 ans
- junior : de 17 à 18 ans

Exemple un jeune est né le 11.08.84 et le critérium à lieu le 01.05.99. L'âge du jeune est de 15 ans ; il est donc cadet.

ARTICLE 2 :

Le critérium comprend :

1. Un parcours maniabilité sur 5 zones comportant au moins les 5 types de difficultés proposées en annexe.
2. Un parcours rando-guide qui ne devra pas excéder un tiers du kilométrage total (référence article 3) et qui devra se faire en toute sécurité.
3. Une course d'orientation avec itinéraire tracé sur une photocopie couleur de carte.
4. Des questions de connaissances générales sur :
 - la topographie
 - la technique du V.T.T. et Route
 - la mécanique
 - le secourisme
 - l'observation
 - la sécurité routière

ARTICLE 3 :

Le test sportif, composé des boucles rando-guide et orientation, se fera en terrain varié sur des chemins, des allées, des sentiers et il évitera au maximum les routes pour les VTT. Les organisateurs devront être vigilant quant au choix de leur itinéraire et veillez à ce que celui-ci soit praticable même en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Le parcours devra respecter les conditions suivantes :

- parcours total de 30km maximum
- dénivelé et difficultés tels que le parcours soit réalisable par tous en moins de 4 heures.

ARTICLE 4 :

Le port du casque est obligatoire. Les organisateurs se réservent le droit de contrôler, sur le parcours, le port effectif du casque et de retirer la carte de route aux contrevenants.

ARTICLE 5 :

Les vélos sont vérifiés avant le départ. Des points positifs sont attribués aux participants qui possèdent une trousse de réparation conforme au règlement (cf. décompte des points)

Si le vélo est en mauvais état et si son utilisation est dangereuse, les organisateurs en interdiront le départ.

ARTICLE 6 :

Le critérium est une épreuve où toute communication entre participant est interdite. Les contacts avec l'habitant sont autorisés. En cas d'accidents corporels l'aide entre participant est obligatoire.

ARTICLE 7 :

Le comportement dangereux ou injurieux d'un participant ou de ses accompagnateurs envers les organisateurs, les contrôleurs et la population entraîne la disqualification sans appel.

ARTICLE 8 :

Le classement au critérium régional détermine la qualification au critérium national. Le nombre de qualifié est décidé par la fédération.

DÉROULEMENT :

AVANT LE DÉPART :

Chaque participant vient chercher sa plaque de cadre et se dirige vers le point de vérification des vélos et de sa trousse de réparation.

LE DÉPART :

Les départs sont donnés toutes les 2 minutes. A l'appel de son numéro, le participant se présente au départ.

Le responsable lui donne sa carte de route. Il lui indique son heure de départ et lui remet soit son parcours rando-guide, soit sa carte pour la C.O. Le participant peut alors partir sur la première boucle.

Le participant ayant un numéro impair commence par le rando-guide (1 contrôle), son temps est chronométré jusqu'à son retour au point départ. Là, on lui remet sa carte pour la C.O. et le participant choisi sa moyenne pour le parcours. On chronomètre à nouveau le temps mis par le participant pour réaliser cette C.O. (3 contrôles). Vice versa pour les numéros pairs.

Les contrôles se feront par des adultes licenciés. La position des contrôles n'est pas indiquée sur la carte ou sur le rando-guide. Les participants devront suivre scrupuleusement l'itinéraire.

À chacune des 4 balises, le participant sera arrêté et le temps neutralisé afin qu'il puisse répondre à la question posée. Sa carte de route sera pointée.

L'ARRIVÉE :

Ses deux boucles réalisées, le participant doit rendre sa carte de route. Tout participant ayant perdu sa carte de route se verra attribué les temps du dernier classé.

RÔLE DES RESPONSABLES ET DES CONTRÔLEURS :

Les responsables départ-arrivée et les contrôleurs seront recrutés parmi les moniteurs, les initiateurs les animateurs et les accompagnateurs.

Tout contrôleur devra rendre compte de tout manquement au règlement. Les contrôleurs devront être toujours visibles.

RÉCLAMATIONS :

Chaque participant a le droit de déposer réclamation. Il ou elle pourra le faire, assisté par l'accompagnateur de son club. Les réclamations seront reçues par le responsable du critérium ou tout membre de la commission dans le 1/4 h suivant la fin de la proclamation des résultats. Au-delà, plus aucune réclamation ne sera étudiée.

DÉCOMPTE DES POINTS : (Total maxi 1000 points)

- Trousse de réparation (30 points maxi)

* nécessaire pour réparation des crevaisons (démonte-pneus, pompe ou cartouches CO₂, Rustines, colle, chambre à air....) : 15 points.

* jeu de clés adaptées à son vélo (clés allen, clés plates ou clés à molette....) : 10 points.

* dérive chaîne : 5 points.

- Parcours maniabilité (150 points)

Indépendant de la catégorie. 6 points en moins par pied posé à terre et par appui. Maximum 5 posés par zone

- Rando-guide (285 points)

Un classement est établi en fonction de la catégorie et du temps mis par le participant pour effectuer le parcours. Le temps est validé si le jeune est passé au contrôle, sinon le jeune marque 0 point.

1^{er} de la catégorie : 60 points

2^{ème} de la catégorie : 40 points

3^{ème} de la catégorie : 20 points

4^{ème} de la catégorie : 10 points

5^{ème} de la catégorie : 5 points

6^{ème} de la catégorie : 4 points

7^{ème} de la catégorie : 3 points

8^{ème} de la catégorie : 2 points

9^{ème} de la catégorie : 1 point

Passage au contrôle : 100 points

Question : 25 points

Arrivée conforme au Rando-Guide : 100 points

- Course orientation (535 points maxi)

Les points sont attribués en fonction de la catégorie et de la moyenne choisie.

Catégorie Minime

* moyenne < 9km/h : 40 points

* moyenne 9-12km/h : 50 points

* moyenne > 12 km/h : 60 points

* chaque minute supplémentaire : moins 2 points, dans la limite de 100 points.

Catégorie Cadet

* moyenne < 10 km/h : 40 points

* moyenne 10-13km/h : 50 points

* moyenne > 13km/h : 60 points

* chaque minute supplémentaire : moins 3 points, dans la limite de 100 points.

Catégorie Junior

* moyenne < 11 km/h : 40 points

* moyenne 11-14 km/h : 50 points

* moyenne > 14 km/h : 60 points

* chaque minute supplémentaire : moins 4 points. Dans la limite de 100 points.

Questions : 75 points (3 questions)

Contrôle : 300 points (3 contrôles)

Arrivée dans le mauvais sens sur un contrôle : moins 50 points/contrôle